



MAIRIE DE

Gragnague

Graine d'infos

Mensuel - Octobre 2016



Le mot du Maire

La rentrée 2016/2017 est synonyme de changement, à l'école comme à la mairie.

Comme annoncé dans le dernier Graines d'info, Luc Jalabert est parti à la retraite après 21 années passées dans notre commune. L'école des Petits Artistes accueille donc un nouveau Directeur : Frédéric Denève. Wilfried Voyeux, responsable du centre de loisirs, vient également de nous rejoindre.

A la mairie, Elodie Plat remplace Julia Ansola à la tête des services municipaux ; Emilie Godefroy sera désormais en charge de l'urbanisme ; Nicolas Vannier a été recruté pour renforcer l'équipe technique ; et Sandrine Magnin succède à Idrissa N'Diaye à la cantine. Bienvenue à toutes et tous.

J'ai le plaisir de vous annoncer que les classes élémentaires de notre école possèdent une toiture neuve. Les travaux ont été parfaitement conduits par l'entreprise gragnaguaise de Michel Cabarrou. La totalité des toitures sera rénovée d'ici septembre 2018 : une deuxième tranche (école maternelle) sera réalisée à l'été 2017 et une troisième (cantine scolaire) à l'été 2018.

Bonne lecture.

Nouveaux visages

• **Frédéric Denève** dirige désormais le groupe scolaire des petits artistes.

Comme son prédécesseur, il officiera à mi-temps en maternelle auprès des tout-petits et sera aidé pour le temps restant par Elsa Gonzales.

Fort de trente années d'expérience en tant qu'enseignant - dont vingt comme directeur d'école, ce Montpitois a débuté sa carrière à Sarcelles et arrive de Toulouse Lalande, sa dernière affectation.

Pour sa première rentrée à Gragnague, il accueillait 266 enfants, soit 105 enfants en maternelle répartis sur quatre classes et 161 enfants en élémentaire répartis sur six classes, un effectif toujours en hausse.

• **Elodie Plat**, nouvelle Directrice Générale des Services, a pris ses fonctions le 29 août dernier. Originaire du Lot, en poste à Conflans-en-Jarnisy (Meurthe-et-Moselle, Lorraine), commune de 2400 habitants, elle a fait le choix de rejoindre sa région natale en postulant à Gragnague. Bienvenue à cette diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.



www.gragnague.fr



Théâtre

Le Secours Populaire vous invite à découvrir la pièce de théâtre « **BON VOYAGE Mr BELLOCK** », comédie de Brigitte Bardou interprétée par la compagnie « Le Strapontin » de Verfeil :

Samedi 8 Octobre à 21h

Salle Debat-Ponsan

Entrée : 5€

Les recettes seront reversées au Secours Populaire dans le cadre de la campagne nationale Pauvreté Précarité.

Synopsis :

« Des voyageurs attendent un train dans la salle d'attente de la gare de Plimstock, ville d'un pays dont les lois bien étranges et absurdes sont constamment révisées par un gouvernement autoritaire et complètement fou.

Arthur Bellock est là comme tous les matins, avec d'autres passagers. Une nouvelle loi les oblige à se présenter lors de chaque rencontre. Chacun d'eux cache une histoire. Réussiront-ils à communiquer? A se comprendre? A prendre le train?

La révolte gronde mais les sentiments cachés des uns et des autres vont se révéler dans un imbroglio d'événements inattendus. »

Retrouvez le Secours Populaire au grand Vide Grenier le 23 octobre prochain !



Empreinte d'art

L'association **Empreinte d'art** organise un **stage de modelage de l'argile** à Gragnague les **20 et 21 octobre**.

Groupe des moyens grands (6/8 ans) 14h 30/15h30 (35 €)

Grands grands (9/11 ans) 16h/17h15 (40 €)

Renseignements et inscriptions auprès de Hélène : 06 60 71 24 10

Prochain stage prévu pendant la première semaine des vacances de Noël, préinscription possible.

www.helene-bruneau-sculpteur.com

www.facebook.com/helenebruneau.sculpteurplasticienne/

www.facebook.com/empreintedartgragnague/

Fête de la Châtaigne

Les **22 et 23 octobre**, c'est la Fête de la Châtaigne ! Durant ces deux jours, vous pourrez profiter d'attractions foraines, d'animations et de la traditionnelle vente de châtaignes grillées.

Samedi 22 : Bal gratuit sur la place à partir de 21h30 avec GV ANIMATIONS.

Dimanche 23 : Vide grenier dans les rues du village à partir de 8h00.

Pour vous inscrire, présentez-vous en mairie muni d'une copie de votre carte d'identité. Un formulaire d'inscription sera à votre disposition. La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 20 octobre.



Vide grenier

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE GRENIER DE GRAGNAGUE

Art. 1 : Cette manifestation est organisée par la Mairie de Gragnague qui donne exceptionnellement **l'autorisation d'occuper le domaine public le dimanche 23 octobre 2016. L'accueil des exposants débute à 5h et se termine à 8h.**

Art. 2 : Les emplacements seront attribués par ordre chronologique d'arrivée des participants sur le lieu de la manifestation.

Art. 3 : Le demandeur s'engage à se conformer aux lois et ordonnances de police et d'hygiène en usage dans la commune de Gragnague.

Art. 4 : **Ce vide grenier est strictement réservé aux particuliers**, non professionnels, habitant le village de Gragnague, aux communes limitrophes, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental et départements voisins. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, conformément à la **Loi 2005-882 du 2 août 2005, art.21 journal officiel du 3 août 2005.**

Art. 5 : **Toute personne devra justifier de son identité** en présentant un justificatif à la mairie lors de l'inscription, ainsi que les caractéristiques des objets vendus. Ces informations seront collationnées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en préfecture.

Art. 6 : La mairie reste la seule instance compétente pour annuler une inscription et procéder au remboursement de celle-ci si l'annulation est signalée avant le jeudi 20 octobre 2016 et **aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries.**

Art. 7 : La Municipalité se décharge de toute responsabilité à l'égard de tout matériel entreposé sur les aires mises à disposition des exposants et ce dès leur arrivée et jusqu'à la fin de leur activité. Par ailleurs, chaque exposant assumera l'entière responsabilité des dégâts éventuellement occasionnés par son matériel, tant aux biens qu'aux personnes.

Art. 8 : **Il est interdit de stationner ou de réserver les places la veille. Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur les places d'exposition de l'ouverture à la fermeture du vide grenier. Le déchargement est autorisé avant 8h.** Un parking réservé aux exposants sera installé sur la zone verte (accès chemin de la fontaine).

Art. 9 : L'allée de la briqueterie devra être laissée libre pour permettre l'accès aux secours/déviation. **L'accès au défibrillateur situé à l'EDP** devra rester accessible, de même que **l'accès des personnes à mobilité réduite** au terrain de pétanque situé sur la place Bellegarde, signalés par des barrières.



Formulaire d'inscription Personne physique

Vide-Grenier du dimanche 23 octobre 2016

Cette manifestation est organisée par la mairie de Gragnague conformément aux textes en vigueur :

- * la **Lettre circulaire préfectorale du 31 Janvier 1990** relative à la police de la vente ou de l'échange d'objets mobiliers,
- * la **Circulaire préfectorale du 28 Août 1990** relative à la vente d'objets mobiliers par les particuliers sur les marchés aux puces ou à la brocante et à la lutte contre les pratiques paracommerciales et contre les recels,
- * la **Circulaire préfectorale du 5 Avril 1994.**
- * le **Décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996, chapitres II et V**
- * la **Circulaire n° 248 du 16 janvier 1997**
- * l'**Arrêté préfectoral du 31 juillet 2007**
- * la **Loi de 2008-776 du 4 août 2008, art 53 et 544**
- * le **Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009**

NOM.....Prénom.....

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Liste détaillé objets mis en vente :

.....

.....

.....

Titulaire d'une pièce d'identité :

Carte d'identité N : date de délivrance :

Passeport N : date de délivrance :

Permis de conduire N:..... Délivré le:.....

par:.....

Nombre de mètres linéaires.....x 3.50 € =.....(Minimum 2m linéaires)

Chèque à l'ordre du Trésor Public

Déclare sur l'honneur :

- * ne pas être commerçant(e),
- * ne vendre à cette occasion que des objets personnels usagés,
- * respecter le règlement intérieur,
- * ne participer que 2 fois par an à un vide grenier, Article 21 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005
- * avoir donné mon identité et les caractéristiques des objets vendus aux organisateurs, aux fins d'inscription sur le registre,
- * acquitter la somme de 3.50 € par mètre linéaire.

Je soussigné(e),....., demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 23 octobre 2016. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à **mon inscription le règlement signé, la photocopie recto-verso de ma pièce d'identité** ainsi que **le paiement** de ma réservation auprès de la Mairie de Gragnague.

Fait à.....Le.....Signature :

